



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Seine-Saint-Denis



L'ESSENTIEL L'ASSURANCE MALADIE C'EST QUOI ?

L'assurance maladie vous donne droit à la prise en charge de vos frais de santé.

Vous êtes bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire, c'est une aide pour payer vos dépenses de santé.

La complémentaire santé solidaire peut couvrir l'ensemble de votre foyer



■ AVEC LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE VOUS NE PAYEZ PAS :



Le médecin



Le dentiste



L'infirmier



Le kinésithérapeute



L'hôpital



Vos médicaments

■ ET VOUS NE PAYEZ PAS DANS LA PLUPART DES CAS :



vos prothèses
dentaires



Vos lunettes



vos prothèses
auditives



Vos dispositifs
médicaux

ATTENTION



Le médecin ne peut pas vous demander de dépassement d'honoraires sauf si vous avez des demandes particulières, comme des visites à domicile non justifiées

Vous devez présenter votre attestation de droit à chaque fois que vous allez voir un professionnel de santé